

CONTRAT SPORT

2017 - 2020





SOMMAIRE

1. BILAN DE LA CHARTE DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT 2013- 2016

2. DÉFINITION DE LA NOUVELLE POLITIQUE SPORTIVE

2.1 Méthodologie

- La recherche documentaire
- Le SWOT de l'action départementale
- L'identification des besoins et des missions

2.2 Définition de la stratégie, des objectifs et du plan d'actions

- Plateau 1 : Le Milieu fédéral
- Plateau 2 : Les Activités Physique de Pleine Nature
- Plateau 3 : Le Sport Pour Tous : Sport santé, Sport au travail, Sport auto

2.3 Le Cantal Tour Sport

3. FICHES ACTIONS



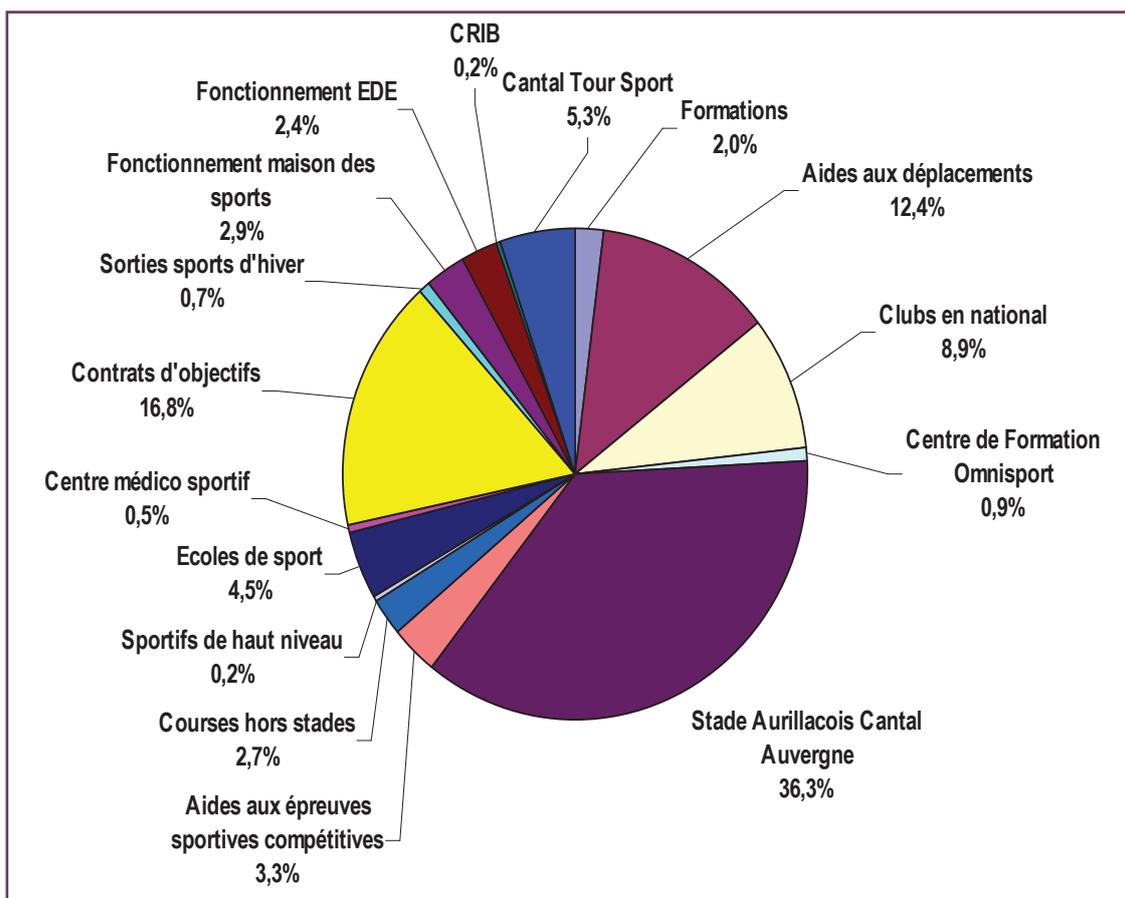
1. BILAN DE LA CHARTE DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT 2013- 2016

Les principaux points émergents de la dernière Charte départementale pour le développement du Sport sont :

- Un nombre de licenciés sportifs cantaliens conséquent (33% des moins de 18 ans de la population totale cantalienne sont licenciés).
- Des financements tournés à 90% vers le mouvement fédéral avec une structuration précise des conditions à l'accompagnement.
- Un subventionnement systématique et récurrent des acteurs.
- Une exigence modérée vis-à-vis des contraintes donnant droit aux subventions.
- Un évènement à succès destiné aux jeunes, permettant la mise en valeur de sites au travers des sports de nature proposés par le Département, le Cantal Tour Sport.
- La nécessité d'un dynamisme et d'interactions renforcés pour améliorer la performance globale des actions.

Le bilan financier est synthétisé dans le graphique suivant :

_____ Répartition par poste budgétaire 2013-2016 _____





2. DÉFINITION DE LA NOUVELLE POLITIQUE SPORTIVE

2.1 Méthodologie

- **La recherche documentaire :**

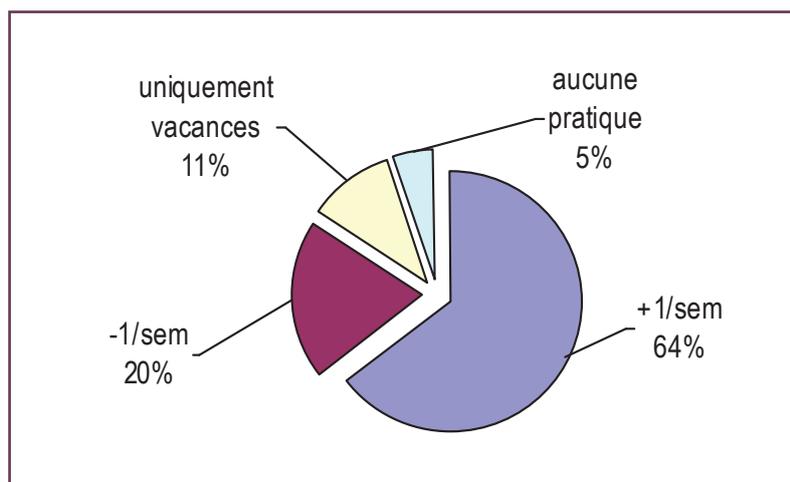
Les pratiques sportives autonomes en France :

Les dernières études (source : Ministère des Sports 2010) montrent que 75% des sportifs ont une pratique physique ou sportive en dehors de tout cadre fédéral et associatif notamment. Cette population très large ne doit pas être oubliée dans les politiques publiques.

Un des objectifs de la prochaine politique sportive départementale sera de répondre en partie à leurs attentes (pratique sportive de masse non compétitive) que se situent en dehors de la politique sportive telle que celle qui relevait de l'ancienne charte et de l'offre sportive en général (Source les chiffres clés du sport juin 2014).

Cette tendance est encore plus forte dans les APPN avec seulement 7% de licenciés au sein de fédérations françaises agréées en raison de la culture sportive de ces activités.

Fréquence de la pratique physique ou sportive au cours de l'année



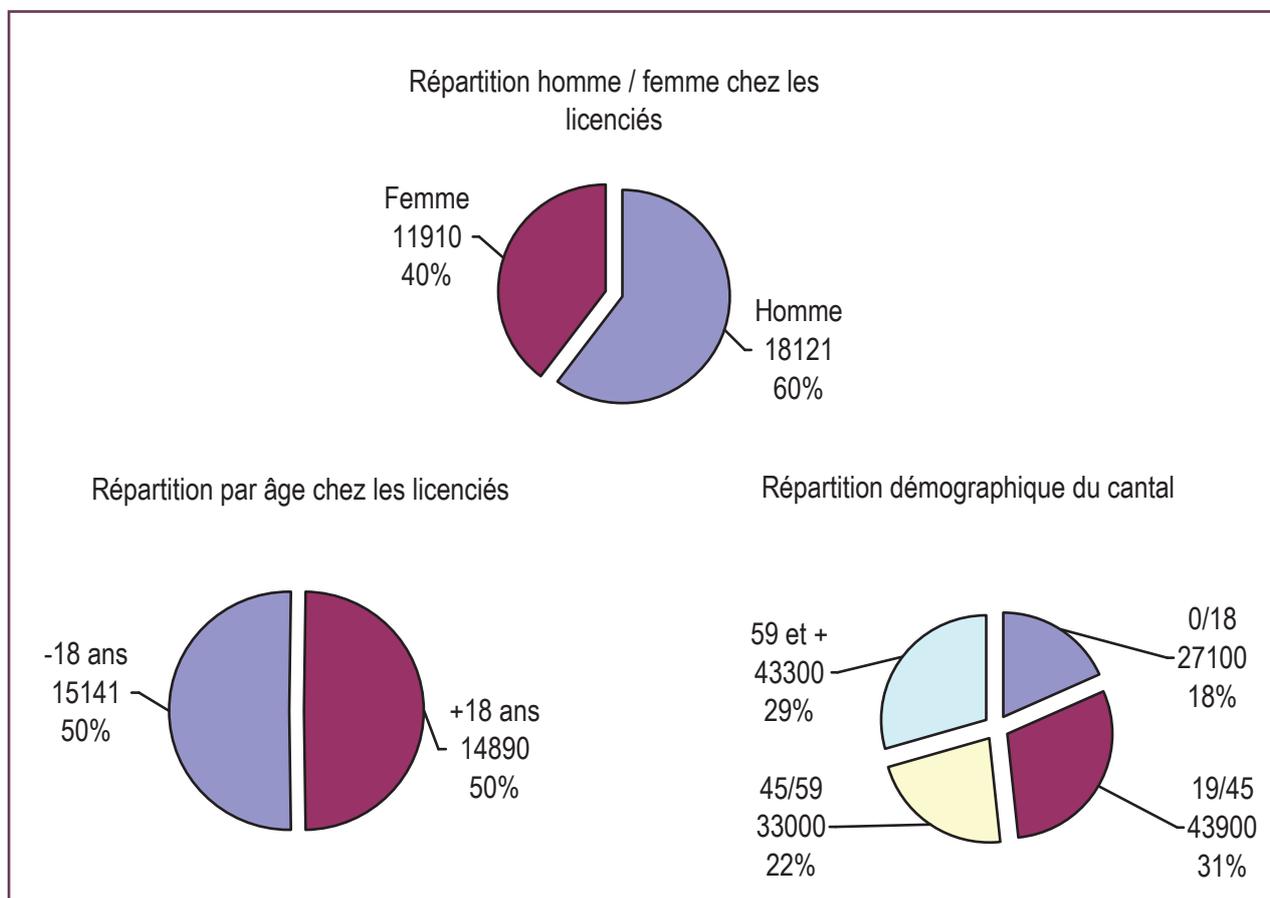
Les non pratiquants :

Les bénéfiques du sport n'étant plus à démontrer, la question est de savoir quelles sont les actions les plus pertinentes dans l'objectif de développer l'activité physique auprès de ces publics sédentaires.

Marie Cécile Naves, chargée de mission au département des questions sociales au Commissariat général à la stratégie et la prospective préconise de cibler le monde du travail, les femmes, les classes populaires et les seniors, notamment au travers de l'aménagement de l'espace public et d'impliquer le monde médical afin de sensibiliser les citoyens ne faisant jamais de sport. En ce sens le sport sur ordonnance représente également une opportunité.

En ce sens, depuis le 1er mars 2017, le décret « sport sur ordonnance » permet aux personnes souffrant d'une ALD affection de longue durée (cancer, accident vasculaire cérébral invalidant, diabète de type 1 et diabète de type 2, mucoviscidose, sclérose en plaques) de se voir prescrire une activité physique adaptée. Une affection de longue durée est une maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse.

La pratique sportive dans le Cantal :



- **Le SWOT de l'action du Conseil départemental :**

Le terme SWOT est un acronyme issu de l'anglais : Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces).

L'analyse (ou la matrice) SWOT est définie par les services de la Commission européenne comme :

« Un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. »

À ce titre l'analyse le SWOT fait partie des outils qui contribuent à l'étude de la pertinence et de la cohérence d'une action future (qu'il s'agisse d'une action ponctuelle ou d'une stratégie d'ensemble).

Dans le cadre de la préparation d'une prise de décision, le but de l'approche est de faire en sorte que le décideur prenne en compte dans sa décision, l'ensemble des facteurs (internes et externes) de manière à maximiser les potentiels des forces et des opportunités et à minimiser les effets des faiblesses et menaces.

Concernant plus particulièrement l'action du Conseil départemental, il peut être relevé les éléments suivants :

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">Forces :</p> <p>Des ressources budgétaires globalement constantes. Une vision à moyen terme du contrat sport (4 ans) Des compétences multiples au sein du CD15 Un événement phare le CTS Une position forte dans le domaine des sports fédéraux et olympiques Une politique générale tournée vers le sport et ceux de nature en particulier Une liste exhaustive des acteurs du monde sportif</p> | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <p>Un massif volcanique et montagneux unique Un nombre d'acteurs limité favorisant les mises en relation Des sites inexploités (canyoning, escalade, parapente) Les nouveaux EPCI</p> |
| <p style="text-align: center;">Faiblesses :</p> <p>Des moyens humains limités au sein du service Peu d'infrastructures propres au CD15 Une coordination à améliorer voire à créer entre les acteurs et une faible mobilisation transversale des compétences des services et des partenaires Une rigueur administrative augmentant la durée des actions.</p> | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <p>Des infrastructures et offres sportives disparates sur le territoire, concentrées sur les aires urbaines. Des contraintes en interne dans le milieu des APPN Des EPCI actuellement en réflexion du fait de leurs fusions récentes.</p> |

- **L'identification des besoins et des missions :**

Au regard de l'ensemble des éléments ci-dessus, les besoins pressentis sont la transversalité, la mutualisation, l'équilibre, la dynamisation des actions, dans l'objectif de :

**DÉVELOPPER ET PERMETTRE LA PRATIQUE
SPORTIVE POUR TOUS LES CANTALIENS
ET EN PARTICULIER LES JEUNES**

2.2 Définition de la stratégie, des objectifs et du plan d'actions

Le travail réalisé sur ces dix dernières années ainsi que l'évolution des pratiques sportives en tant que telles ont amené le Conseil départemental à imaginer des axes de travail davantage orientés vers la transversalité des pratiques dans un souci toujours prégnant de maillage et d'animation des territoires tout en intégrant une orientation marquée pour les sports de pleine nature et les activités touristiques qui peuvent en découler.

Permettre à tous les Cantaliens quel que soit leur territoire d'appartenance, leur âge ou bien leur statut d'accéder et de développer des pratiques encadrées ou en autonomie, tout en accordant une attention particulière aux jeunes (en temps scolaire et hors temps scolaire), tel est l'enjeu de cette démarche.

Pour ce faire, il est proposé de fonctionner dorénavant autour de **trois « plateaux »** d'activités sélectionnées en fonction des caractéristiques communes des acteurs et des lieux de pratiques partagés :

- **Le Milieu Fédéral,**
- **Les Activités Physiques de Plein Nature,**
- **Le Sport Pour Tous.**

Ce fonctionnement par « plateau » permettra de renforcer le dynamisme et la performance de l'action départementale.

Les plans d'actions qui en découlent ont été réfléchis de façon à être complémentaires de ceux qui sont par ailleurs accompagnés par l'Etat (DDCSPP) notamment dans le cadre de la répartition des enveloppes du CNDS (professionnalisation du mouvement sportif, organisation de stages fédéraux de détection et de perfectionnement, formation des dirigeants, arbitres, juges, éducateurs etc...).

Une ouverture du monopole de l'aide au mouvement sportif vers d'autres formes de pratique, afin de coller à la réalité de la pratique sportive actuelle en France par une offre sportive plus diversifiée sera recherchée. Ces nouvelles orientations marquent la fin des conventions d'objectifs avec les comités départementaux qui ont été accompagnés dans leur structuration et qui désormais doivent s'assumer en autonomie, tout en demeurant les partenaires du Conseil départemental.

L'évènement fédérateur qu'est le **Cantal Tour Sport**, action phare représentative de notre politique sportive, portée par le CD15, se situe au cœur de ces trois plateaux. Il est le témoin de cette mutualisation volontaire et de la transversalité des compétences qui mobilise les équipes du Département, celles de Cantal Destination ainsi que les partenaires tant privés que publics et les prestataires.

Il appartient au Département de pérenniser et de renforcer cet évènement (notamment en organisant une session hivernale) en réaffirmant ses objectifs qui outre la découverte de lieux de pratique emblématiques du Cantal, doit permettre de générer une véritable dynamique autour des activités sportives de nature tout au long de l'année dans une recherche de fidélisation y compris pour des publics empêchés.

- **Le milieu fédéral de compétition : les clubs**

Le Cantal possède un fort taux de licenciés notamment chez les jeunes, une organisation générale structurée et identifiée, et un acteur représentant légitime, le CDOS.

L'objectif sera de continuer à stabiliser et structurer les pratiques sportives de masse notamment chez les jeunes en soutenant le mouvement sportif au travers de la Maison des sports tout en favorisant l'accès au bon et haut niveau.

Les actions seront les suivantes :

- **Accompagnement du sport scolaire** (USEP, UNSS) pour l'organisation des compétitions, les charges générées par le transport et la mise en place de tout projet destiné aux publics ciblés (écoles et collèges).
Un contrat de partenariat formalisera ce soutien et s'accompagnera chaque année de deux rendez vous annuels, qui permettront aux protagonistes de présenter leurs politiques, leurs actions, leurs bilans et l'évolution de leurs stratégies.
- **Soutien à l'encadrement des jeunes et valorisation des bénévoles au sein des écoles de sport**
Les jeunes étant au cœur de la politique sportive du Département, l'aide aux clubs disposant d'écoles de sports sera renforcée avec l'attribution d'un forfait majoré par licencié. Cette aide doit permettre et récompenser un encadrement et une formation de qualité de la part de nos éducateurs bénévoles.
Basée sur des critères d'accès et de découverte à la pratique sportives aux jeunes, de soutien au maillage territoriale, de valorisation des bénévoles, cette aide forfaitaire sera utilisable au bon vouloir des clubs en fonction de leurs besoins
Elle sera complétée par une aide à l'organisation des rassemblements départementaux des écoles de sport tels que les tournois du 1er mai du District de Football et du 8 mai du Comité départemental de Rugby.
- **Maintien de la subvention pour la Maison des sports** versée au CDOS dans le cadre d'un partenariat contractualisé.
- **Soutien aux frais de déplacement pour la pratique amateur de niveau national et régional**

L'accès au niveau national amateur pour les clubs collectifs ou individuels du département témoigne, outre la réussite sportive de l'équipe séniors :

- D'un encadrement et d'une formation de qualité de la part des éducateurs bénévoles.
- De la conformité aux cahiers des charges fédéraux imposant des prérogatives et donc une structuration importante tant dans les moyens financiers que matériels du club, assurée par les dirigeants.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'accompagnement du Conseil départemental se poursuivra dans le cadre d'un forfait annuel dont le montant sera défini en fonction du niveau de pratique des clubs concernés.

Le challenge Cantal Auvergne sera également maintenu.

- Poursuite du dispositif Bourse aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.
- Poursuite des dotations en équipement dont la cible et le support devront être revus.

• **Les Activités Physiques de Pleine Nature**

Ces activités sont actuellement sous exploitées tant au niveau de l'aménagement des espaces que de la considération des pratiquants. Le Cantal présente l'avantage d'avoir un massif montagneux conséquent et accessible aux débutants et aux familles. Cependant chaque APPN possède sa propre culture et ses propres pratiquants. Ainsi, il est primordial de mettre en place dans un premier temps des actions ciblées et spécifiques à chaque pratique que nous aurons identifiées préalablement, en vue d'une pratique de masse : niveaux débutant, intermédiaire, familles, scolaires, touristes.

Une attention particulière sera apportée à l'itinérance (vélo, cheval, randonnée ...).

Les actions menées devront :

- avoir une approche globale : accès, accueil, hébergement, services proposés autour de ces espaces de pratique etc. afin d'intégrer ces cultures sportives et se positionner dans le sport tourisme.
- être réalisées en co-construction au regard des compétences transversales des différents acteurs présents dans ce pôle, afin qu'elles soient partagées et soutenues par tous.

La DDCSPP et les animateurs du PDESI du Conseil départemental pourront apporter leurs compétences, expertises législatives et connaissances (bases de référencement des lieux de pratique) pour conseiller et favoriser les nouvelles actions.

Les objectifs sont :

- un meilleur maillage territorial par une augmentation des activités physiques de proximité accessibles aux cantaliens sur leurs territoires. Les espaces concernés par les APPN, se situent naturellement dans des zones où les sports de masse traditionnels ne sont pas ou peu implantés.
- la promotion du sport tourisme (interne et externe au département) afin de faire connaître ces pratiques et l'aménagement de ces futurs espaces en favorisant l'itinérance entre les sites. Le développement économique local permettra de créer un cercle vertueux sur l'aménagement des sites.
- un accompagnement des besoins des pratiquants autonomes présents en majorité (90 %) dans ces activités, notamment en raison de leurs cultures (cf. 3ème pôle).

Pour ce faire, il est proposé d'organiser avant tout, un **temps d'échange** (forum, convention) ayant pour but de rassembler les acteurs, notamment professionnels, qui gravitent autour des APPN à partir de problématiques et de thématiques prés identifiées.

Ce temps d'échanges et de réflexion doit favoriser l'émergence de nouveaux projets à l'échelle départementale que nous pourrions accompagner dans le cadre d'appels à projets. Ce chantier sera lancé en 2017 pour une mise en œuvre en 2018 et aboutir à la rédaction d'un **Schéma départemental des APPN**.

Outre ce nouveau chantier, nous aurons à accompagner les actions suivantes :

- le sport scolaire avec l'identification des actions destinées à développer les APPN portées par l'USEP et l'UNSS en complément des activités proposées au titre du plateau 1,
- les trois courses hors stade phare que sont la Pastourelle, l'UTPMA et l'Aquaterra sur le Nord Cantal

Enfin, les deux équipements majeurs sur lequel le Département a déjà investi et dont il est propriétaire, constitueront des Pôles à partir desquels seront structurées des initiatives :

- **Le Pôle Montagne :**

Le Département est le propriétaire de la station du Lioran, dont il est autorité délégente pour les remontées mécaniques, et plus largement un acteur majeur du massif.

L'ambition est de valoriser cet équipement emblématique en développant encore une politique volontariste autour des sports de montagne, des plus jeunes, jusqu'à la pratique de haut-niveau.

Ce volet traitera de l'ensemble des disciplines « hiver » (ski alpin, disciplines nordiques...) et « été ».

Seront financées à ce titre sur le budget 2017, les activités principalement portées par les associations d'éducation populaire pour la découverte et l'apprentissage du ski au Lioran, la question de la requalification de cette aide voire de sa suppression pourra être posée pour la saison 2017-2018. Ces activités complètent l'opération que nous portons depuis de nombreuses années à destination des élèves de 4ème des collèges publics et privés, des Maisons Familiales et de l'EREA.

- **Le Pôle Cheval :**

Le Département dispose à Aurillac d'un foncier important constituant un ensemble majeur pour la pratique équestre. Le pôle cheval présente en effet un ensemble d'équipements sportifs de dimension départementale de premier ordre qui permet à tous d'avoir un accès facilité aux activités de loisir équestre.

L'hippodrome d'Aurillac a été conforté dans sa vocation initiale avec la mise en place d'une nouvelle convention avec la Société des Courses du Cantal après une phase d'aménagements. Les passionnés de courses hippiques et l'ensemble des acteurs de la filière pourront donc continuer à fréquenter ces installations.

L'École Départementale d'Équitation a fait l'objet d'une rénovation importante avec la reconstruction complète des manèges, des écuries et des locaux administratifs (seule la carrière sera conservée en l'état). L'achèvement du chantier a permis au futur exploitant du site de proposer aux nombreux cavaliers débutants ou confirmés mais également au public un panel d'activités (cours, loisirs, spectacles, compétitions, ...) dans un cadre de qualité.

Avec la reprise de l'essentiel de l'ensemble immobilier et foncier appartenant jusqu'alors à l'IFCE, le Département dispose de compléments d'équipement de nature à permettre l'émergence d'un projet sportif et touristique ambitieux en relation étroite avec la CABA.

- **Le Sport Pour Tous**

Ces activités diversifiées concentrent un public hétérogène aux besoins différents.

- **L'activité physique adaptée et santé** : répond à un besoin de santé publique (obésité, diabète, post cancer, perte d'autonomie des séniors, maladie cardiaque). A ce jour aucune grosse tendance nationale n'existe quant à l'organisation générale. Les actions de chacun sont plutôt isolées ou confidentielles.

Un des objectifs prioritaires sera la professionnalisation et la formation des acteurs sportifs, facteur indispensable afin d'acquérir les compétences pour l'accueil de ce public spécifique. Le public « sénior » sera visé notamment dans le cadre d'un travail mutualisé :

- avec le PSD autour de la mise en œuvre de la loi sur l'accompagnement au vieillissement de la Société.

- avec la DDCSPP dans le cadre du dispositif « Sport sur ordonnance » et de son décret d'application.

- **Le sport adapté et le handisport** : véritable mission de service public, un rapprochement entre les fédérations délégataires permettrait une augmentation des moyens et des compétences spécifique à l'activité par la mutualisation. Là aussi, il ne faut pas considérer le handisport et le sport adapté comme un tout mais comme des activités uniques, pratiquées par un public hétérogène ayant des buts différents : découverte, entretien de capacité ou performance par exemple.
- **Le sport au travail** : Cas d'école dans l'évolution des pratiques sportives en France, le sport au travail (différent du sport corporation aujourd'hui organisée par une fédération sur la base de compétitions) n'en est qu'à ses prémices. Le CDOS au travers des prérogatives du CNOSF est intéressé et à l'écoute de ces nouvelles tendances. Tout est à faire dans ce domaine, avec une prise de conscience très récente des gains réels et variés, pour les entreprises, de la pratique du sport de leurs salariés. Des opportunités, en termes d'emplois sont attendues pour le monde sportif, afin d'encadrer les 42% de non pratiquants sur le territoire (source Insep). Il convient d'affiner la stratégie en ciblant dorénavant les secteurs d'activités, les types d'entreprises, le public etc, **l'objectif étant de renforcer la professionnalisation des acteurs et de développer l'offre de services.**

Les actions proposées pourraient consister à référencer les éducateurs sportifs professionnels au travers (au travers d'une interface en ligne) puis dans un deuxième temps à sensibiliser les entreprises, via une communication ciblée, sur les gains et les différentes modalités de mise en œuvre du sport au travail (en assurant la promotion de notre réseau d'éducateurs sportifs).

2.3. Le Cantal Tour Sport

Le Cantal Tour Sport se déroule l'été sur des sites remarquables dont trois situés en bordure de barrage, ce qui permet au Département de bénéficier du partenariat d'EDF dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

Cet évènement est basé sur une volonté de proposer aux jeunes cantaliens selon un maillage équilibré du territoire, la découverte d'activités de nature sur des sites emblématiques.

Cet évènement est devenu au fil de quatre éditions un moment fort et incontournable de la saison estivale. Il a permis en 2017 à 5 300 jeunes de venir découvrir et pratiquer en toute sécurité, sur ces sites exceptionnels, une trentaine d'activités et de bénéficier d'un encadrement de qualité.

Le Cantal Tour Sport 2017, c'est la mobilisation de prestataires fidèles issus en particulier du mouvement sportif (comités, clubs), l'association des cinq communautés de communes concernées, la présence sur les lacs de barrage du partenaire historique EDF qui accompagne le Conseil départemental désormais bien au-delà de l'aspect financier puisque en complément des hydro guides, EDF anime un stand spécifique sur le fonctionnement des barrages hydroélectriques et prévoit pour 2018 des visites de barrages par bateau.

C'est donc une équipe de près de 80 personnes qui assure chaque jour la bonne organisation de chacune des étapes.

Les dates proposées en 2018 avec l'intégration du site de Mauriac : 10 juillet au Lac des Graves, 12 juillet à Lastioules, 17 juillet à Rénac, 19 juillet à Mallet, 24 juillet à Mauriac et 26 juillet au Lioran.

L'objectif de cet évènement est également de croiser les publics en relation avec l'ensemble des structures concernées.

Cette découverte des activités estivale pourra être complétée par une découverte des activités hivernales sur des sites du Cantal selon des conditions et un calendrier qui restent à caler.



3. FICHES ACTIONS



PLATEAU 1



PLATEAU 2



PLATEAU 3 (en construction)



CANTAL TOUR SPORT

LE SPORT SCOLAIRE

| | |
|---------------------------------|---|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la diversité des pratiques sportives du département du Cantal. ✓ Renforcer l'esprit du sport pour tous, tout en insistant sur des valeurs essentielles du sport telles que la solidarité, la communication et la coopération. |
| BENEFICIAIRES | USEP et UNSS |
| MODALITES D'AIDES | Taux de subvention |
| | <p>Pour chacune des structures, subvention forfaitaire cumulable par plateau, pour l'organisation de manifestations, l'acquisition de matériel pédagogique sportif et les frais de transport.</p> <p>Plateau 1 : 6 250 euros Plateau 2 : 7 500 euros</p> |
| CONDITIONS D'ATTRIBUTION | <p>2 rencontres et une présentation écrite annuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du bilan des actions de l'année écoulée, avec une attention particulière aux objectifs des plateaux 1 puis 2. • du budget, des comptes de l'association et la définition des projets prévus pour l'année n+1 |
| INDICATEURS D'EVALUATION | <p>Nombre et lieux des d'écoles et collèges concernés. Nombre de disciplines couvertes. Evolution des licenciés</p> |

LES ECOLES DE SPORT

| | |
|---|---|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser la pratique sportive pour les jeunes licenciés dans le cadre d'une école de sport pour favoriser le développement des capacités motrices pour les plus jeunes, les apprentissages moteurs et les règles fédérales ou l'entraînement pour les plus âgés. |
| BENEFICIAIRES | <ul style="list-style-type: none"> - Les clubs délégataires et affinitaires dont les écoles de sport accueillent au moins 5 licenciés. - Les comités départementaux organisateurs de rassemblements départementaux d'écoles de sport (tournois des écoles de sport du 1^{er} mai en Football et du 8 mai en Rugby, etc...) |
| MODALITES D'AIDES | <p style="text-align: center;">Taux de subvention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 euros par licencié de moins de 18 ans ▪ Plancher de 200 euros pour les sports collectifs et 300 € pour les sports individuels ▪ Plafond de 1 000 euros <p>(mise en application saison 2017-2018).</p> <p>Rassemblements départementaux d'écoles de sport : Aide forfaitaire calculée en fonction du budget prévisionnel de l'évènement.</p> |
| CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION | <p>Ne sont retenues que les écoles de sports qui disposent d'au moins un encadrant justifiant d'un diplôme fédéral. L'école peut être multisports.</p> |
| INDICATEURS D'EVALUATION | <p>Nombre d'écoles de sport concernées ainsi que le nombre d'enfants licenciés de moins de 18 ans. Diversité des disciplines accompagnées. Qualité de l'encadrement des écoles de sport.</p> |

LE SOUTIEN A LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SPORTS

| | |
|---------------------------------|---|
| OBJECTIF | ✓ Offrir un lieu privilégié d'échanges au service de tous les acteurs du monde sportif cantalien |
| BENEFICIAIRES | Le Comité départemental Olympique et Sportif pour la gestion de la Maison des sports qui accueille une quarantaine de comités départementaux et une dizaine de clubs sans comité adhérent au CDOS. |
| NATURE DE L'ACTION | Au travers de cette maison des sports, les comités et clubs adhérent bénéficient d'un lieu d'échange facilitant la mutualisation des ressources. La gratuité des salles de réunions, le prêt de matériel et éventuellement l'aide du secrétariat permettent ainsi également d'alléger les frais de fonctionnement du mouvement sportif. |
| MODALITES D'INTERVENTION | Intervention |
| | La subvention est calculée sur la base des dépenses de fonctionnement effectuées en n-1 dans la limite d'un plafond annuel de 25 000 €. |
| INDICATEURS D'EVALUATION | Nombre de comités hébergés et diversité des services proposés Taux d'utilisation de l'équipement Mutualisation des moyens |
| CONDITIONS PARTICULIERES | Dans le cadre d'une convention spécifique identifiant les dépenses de fonctionnement éligibles. Les salles de réunions seront mises à disposition gratuitement pour les services du Conseil Général suivant leurs disponibilités. |

LES DÉPLACEMENTS EN COMPÉTITION NATIONALE ET RÉGIONALE

| | |
|---|---|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les clubs cantaliens évoluant dans des championnats nationaux et régionaux pour les sports collectifs et nationaux pour les sports individuels. ✓ Récompenser la formation, l'encadrement et le niveau atteint par les clubs. |
| BENEFICIAIRES | <p>Clubs cantaliens issus des fédérations délégataires de plus de 30 000 licenciés (Une fédération par discipline reçoit délégation du ministre chargé des sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux) dont l'équipe fanion seniors (filles/garçons) évolue au niveau requis</p> |
| MODALITES D'AIDES | <p style="text-align: center;">Taux de subvention</p> <p>Aide forfaitaire à destination du club, par équipe seniors masculine et/ou féminine selon la grille en vigueur (mise en application saison 2017-2018).</p> |
| CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION | <p>Les niveaux de compétitions par équipe sont basés sur les règlements émis des fédérations de référence.</p> <p>Le club doit disposer d'une école de sport et d'au moins 50 licenciés. Forfait cumulable en fonction du nombre d'équipes éligibles.</p> |
| INDICATEURS D'EVALUATION | <p>Nombre d'équipes total accompagnées et diversité des pratiques représentées. Stabilité des équipes accompagnées dans des compétitions de niveau national et régional. Retombées médiatiques éventuelles obtenues Nombre et niveau de qualification des encadrants.</p> |

L'ORGANISATION DU CHALLENGE CANTAL AUVERGNE

| | |
|---|--|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir les derbys cantaliens porteurs des valeurs traditionnelles du sport amateur ✓ Mettre un coup de projecteur sur la qualité du jeu proposé par des formations qui restent aujourd'hui de plus en plus mises à l'ombre du sport professionnel et de sa médiatisation. |
| BENEFICIAIRES | Clubs lauréats évoluant dans un championnat de niveau national |
| MODALITES D'AIDES | Type d'accompagnement |
| | Forfait de 2 000 € de dotations accordées aux lauréats et aux participants (ballons de matchs et d'entraînement, maillots de matchs, tee-shirts, trophée) |
| CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION | Participation d'un challenge regroupant les équipes de sports collectifs évoluant à minima dans un championnat de niveau national d'une fédération délégataire et se retrouvant dans une même poule (minimum trois clubs) |
| INDICATEURS D'EVALUATION | <p>Retombées médiatiques</p> <p>Nombre de spectateurs présents aux rencontres</p> <p>Intérêt des joueurs pour cette compétition</p> |

LA BOURSE AUX SPORTIFS CANTALIENS DE HAUT NIVEAU INSCRITS SUR LES LISTES MINISTÉRIELLES

| | |
|---|--|
| OBJECTIF | ✓ Accompagner, afin d'alléger leurs charges, les portes drapeaux du sport cantalien dans leur carrière de haut niveau pour qu'ils deviennent, entre autres, des ambassadeurs du département. |
| BENEFICIAIRES | Sportifs licenciés dans un club cantalien |
| MODALITES D'AIDES | Type d'accompagnement |
| | 300 € si le sportif est inscrit dans la catégorie « espoir » ou « partenaire d'entraînement ». 500 € si le sportif est inscrit sur la liste haut niveau |
| CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION | Inscription du sportif ou de la sportive sur les listes ministérielles de référence |
| INDICATEURS D'EVALUATION | Nombre de sportifs accompagnés annuellement Retombées médiatiques éventuelles Résultats obtenus par les bénéficiaires sur le plan national à minima |

DOTATIONS AUX SPORTIFS ET AUX BENEVOLES

PRATIQUES COLLECTIVES AFFINITAIRES ET DÉLÉGATAIRES

| | |
|---|---|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Valoriser l'image du département au travers le sport cantalien ✓ Soutenir les jeunes sportifs cantaliens évoluant en national ✓ Valoriser les dirigeants et éducateurs bénévoles des associations sportives |
| BENEFICIAIRES | <ul style="list-style-type: none"> • Equipes départementales jeunes • Equipes seniors des clubs évoluant en National • Sections sportives et spécialisées des collèges publics • Dirigeants • Educateurs diplômés des écoles de sport collectif |
| PRODUITS PROPOSES | <ul style="list-style-type: none"> • Sacs de sport : Equipes départementales jeunes, Sections Sportives des collèges, Equipes des clubs évoluant en National • Sac à dos : Dirigeants, Educateurs et sections spécialisées |
| CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION | <ul style="list-style-type: none"> • Selon les conditions du nouveau Contrat Sport Cantal au titre de l'année 2018 • Quota de joueurs limité par équipes pour les sports collectifs • Limitation à 5 dirigeants par club • Limitation à 1 éducateur pour 10 licenciés |

DOTATIONS AUX SPORTIFS ET AUX BENEVOLES

PRATIQUES INDIVIDUELLES AFFINITAIRES ET DÉLÉGATAIRES ET SPORT ADAPTÉ

| | |
|---|--|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none">✓ Valoriser l'image du département au travers le sport cantalien✓ Soutenir les jeunes sportifs Cantalien évoluant en national✓ Valoriser les dirigeants et éducateurs bénévoles des associations sportives✓ Accompagner les structures associatives sportives |
| BENEFICIAIRES | <ul style="list-style-type: none">• Sportifs évoluant en National• Dirigeants• Educateurs diplômés des écoles de sport individuel• Sport Adapté (sportifs, dirigeants, éducateurs) |
| PRODUITS PROPOSES | <ul style="list-style-type: none">• Sac de sport : Sport adapté, Sportifs évoluant en national• Sac à dos : Dirigeants et Educateurs |
| CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION | <ul style="list-style-type: none">• Selon les conditions du nouveau Contrat Sport Cantal au titre de l'année 2019• Quota de joueurs limité pour les sports individuels• Limitation à 5 par club pour les dirigeants• Limitation à 1 éducateur pour 10 licenciés |

LA DECOUVERTE DE LA STATION DU LIORAN ET DE LA PRATIQUE DU SKI

| | |
|---|---|
| OBJECTIF | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Découverte gratuite pour tous les jeunes cantaliens de la pratique du ski alpin, de la station du Lioran et des métiers de la montagne. ✓ Favoriser l'apprentissage du ski et le perfectionnement pour les jeunes |
| BENEFICIAIRES | <ol style="list-style-type: none"> 1. Tous les élèves de 4ème des établissements publics et privés, des Maisons Familiales et Rurales et de l'EREA du Cantal. 2. Les associations d'éducatrices populaires, centres sociaux, ALSH, associations sportives affinitaires. |
| MODALITES D'AIDES | <p style="text-align: center;">Type d'accompagnement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Conseil Départemental organise et finance l'intégralité du coût de la journée : transport, forfaits, cours de ski, location matériels. 2. 0.80 euros par enfant et par jour concernant l'activité ski de fond 0.80 euros par enfant et par jour concernant l'activité raquette 1.25 euros par enfant et par jour concernant l'activité ski alpin 1.25 euros par enfant et par jour concernant l'activité patinoire |
| CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION | <ol style="list-style-type: none"> 1. Encadrement des élèves par les professeurs pour les temps hors activité. 2. Sont exclus à partir de la saison 2017-2018, les Comités d'Entreprises et les clubs sportifs délégataires. |
| INDICATEURS D'EVALUATION | <p>Nombre d'enfants participants Nombre d'enfants découvrant la pratique et le site Retombées médiatiques éventuelles Retour des partenaires (SAEM Lioran, moniteurs, loueurs, collègues)</p> |

L'AIDE AUX COURSES HORS STADE PHARE

| OBJECTIF | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Valoriser le territoire départemental en favorisant la pratique de sports de nature mobiliser un public plus large possible grâce aux activités proposées qui permettent de toucher l'ensemble des pratiquants au sein d'une famille. ✓ Mettre en avant la pratique des sports de nature dans le Cantal au travers les courses hors stade phare qui se déroulent sur l'ensemble du territoire. | | | | | |
|---|--|--------------------|--------------------|---|--|--|
| BENEFICIAIRES | Associations Sportives | | | | | |
| MODALITES D'AIDES | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Dépenses éligibles</th> <th style="text-align: center;">Taux de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Plaquettes, Affichages - Sacem - Animations - Protection civile - Médecin - Assurance - Ravitaillement - Restauration Bénévoles hors : <ul style="list-style-type: none"> - boissons pour une buvette. - Restauration des compétiteurs - lots divers </td> <td style="vertical-align: top;"> Subvention forfaitaire sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles. </td> </tr> </tbody> </table> | Dépenses éligibles | Taux de subvention | <ul style="list-style-type: none"> - Plaquettes, Affichages - Sacem - Animations - Protection civile - Médecin - Assurance - Ravitaillement - Restauration Bénévoles hors : <ul style="list-style-type: none"> - boissons pour une buvette. - Restauration des compétiteurs - lots divers | Subvention forfaitaire sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles. | |
| Dépenses éligibles | Taux de subvention | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Plaquettes, Affichages - Sacem - Animations - Protection civile - Médecin - Assurance - Ravitaillement - Restauration Bénévoles hors : <ul style="list-style-type: none"> - boissons pour une buvette. - Restauration des compétiteurs - lots divers | Subvention forfaitaire sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles. | | | | | |
| CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION | Organisation de courses pédestres se déroulant en milieu naturel permettant la promotion et la valorisation du territoire (sites naturels, patrimoine, animations diverses...). Evènement retenu en fonction du cahier des charges en vigueur, réactualisé chaque année. | | | | | |
| INDICATEURS D'EVALUATION | Prise en compte de la dimension développement durable dans l'organisation de l'évènement Retombées mesurables observées et portée de l'évènement (nombre de nuitées, retours des commerçants, impact médias...) Nombre de participants et leur provenance géographique Nombre de spectateurs et leur provenance géographique Impact sur la pratique sportive | | | | | |

LE CANTAL TOUR SPORT ETE ET HIVER

| | |
|---|--|
| OBJECTIF | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre la découverte de disciplines sportives telles que les activités physiques de pleine nature pour le plus grand nombre ✓ Contribuer à l'animation et la dynamisation des zones rurales de notre Département ✓ Favoriser la pratique sportive régulière |
| BENEFICIAIRES | <p>Les jeunes âgés de moins de 6 à 18 ans.</p> |
| MODALITES D'INTERVENTION | <p>Conseil Départemental : porteur du projet et organisateur de l'évènement.</p> |
| CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION | <p>En partenariat avec le mouvement sportif et associatif, une convention est établie afin de définir les engagements des différents protagonistes (Conseil départemental, EPCI, comités, clubs)</p> |
| INDICATEURS D'EVALUATION | <p>Taux de participation Portée de l'évènement Diversité des publics accueillis Diversité des disciplines proposées Impact sur la pratique sportive tout au long de l'année Retours formulés par les participants</p> |

SERVICE EDUCATION, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS

Brigitte DUBOIS

Directrice Education, Jeunesse, Sports et Culture

Tel: 04-71-46-20-88

Mail: bdubois@cantal.fr

Corinne BARDON

Tel: 04-71-46-20-94

Mail: cbardon@cantal.fr

Clément BOURGÈS

Tel: 04-71-46-22-88

Mail: cbourges@cantal.fr

Aurélie LAVIGNE

Tel: 04-71-46-59-92

Mail: alavigne@cantal.fr

Jean François VIARS

Tel: 04-71-46-22-66

Mail: jfviars@cantal.fr